

Au coin de l'impasse

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 35 Rue Hoche - 92240 MALAKOFF

Siret 88377689000013 RNA W921009408

Téléphone : 06 61 71 91 40 E-mail : aucoindlimpasse@gmail.com

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du

5 décembre 2021

En préambule,

Sur proposition de la Présidente, une réunion a été proposée au siège social à 11h00 pour les adhérents indisponibles pour l'assemblée générale de 18h00. Les points suivants ont été évoqués par les participants :

- Communication avec les voisins de l'immeuble du 39, rue Hoche sur le festival qui se déroule sous leurs fenêtres et présentation de l'association,
- Création d'une rencontre de chorales fin mai début juin 2022 avec la participation d'Alma Musica, de la Chorale Populaire, du Chœur Renaissance et d'autres chorales.
- Contacts avec les associations Femme Solidaire et Danse ancienne anglaise.

Le 5 décembre 2020 – 18H00, à Malakoff,

Les membres de l'association Au coin de l'Impasse se sont réunis au siège social au 35 rue Hoche 92240 Malakoff en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Evelyne Blanc, Présidente de l'association ; Julien Blanc, Vice-Président et Youri Elbin Trésorier de l'association.

Ils étaient assistés d'un secrétaire de séance, Gabrielle Nazarenko, membre du Comité Artistique et Technique.

Plus du tiers des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

EJB

JB

GN

YE

Les membres ont été convoqués par mail en date du 20 novembre 2021, soit dans le délai de 15 jours selon les statuts. Il a été adressé à chaque membre par mail, la lettre de convocation, un pouvoir pour se faire représenter en cas d'indisponibilité, le texte des résolutions ainsi que le rapport d'activité de l'Association pour l'année 2020 et sur les événements intervenus en 2021 dont le festival du 26 juin, les comptes pour 2020 et du 1 janvier au 20 novembre 2021 et les perspectives d'avenir avec le budget prévisionnel 2022.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de Séance, les membres du bureau et le Secrétaire de Séance. Cinquante-trois membres constituaient l'Association auxquels s'est ajoutés cinq nouveaux membres. Sur les Cinquante-huit membres présents ou représentés, vingt étaient effectivement présents, onze ont donné pouvoir à l'Association et vingt-sept étaient représentés.

Le Président de Séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport d'activité pour l'année 2020 et sur les événements intervenus en 2021 dont le festival du 26 juin,
- les comptes pour 2020 et du 1 janvier au 20 novembre 2021
- les perspectives d'avenir avec le budget prévisionnel 2022
- La feuille de présence certifiée exacte et sincère (accompagnée le cas échéant des pouvoirs des personnes représentées) ;
- Le texte des résolutions proposées
- Les statuts de l'Association.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité sur 2020 et 2021,
- Approbation des comptes pour l'année 2020
- Approbation des comptes du 1 janvier au 20 novembre 2021
- Approbation du budget prévisionnel pour 2022,
- Montant des adhésions,

Il a été fait lecture du rapport d'activité.

Le Président de Séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour, puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole.

Une discussion s'engage.

La secrétaire et le trésorier présente le rôle du CLVA suite à notre élection et indiquent qu'il est souhaitable que nos adhérents nous fassent part de leurs attentes vis-à-vis de la municipalité.

Deux représentantes du collège de Scarabée présentent les actions de Scarabée et remercient les adhérents de notre Association pour leur soutien et leurs actions de solidarité.

Après divers échanges sur l'organisation du prochain festival eux représentantes du collège solidaire l commence par présenter l'intérêt d'avoir une meilleure répartition des tâches au sein du Bureau,

Puis, le Président de Séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent, conformément à l'ordre du jour :

EJB

JB

GN

YE

Première résolution

- **Rapport d'activité sur 2020 et 2021 :**

L'assemblée générale adopte le rapport d'activité sur 2020 et 2021, à la majorité de cinquante-huit voix sur soixante-dix-neuf adhérents.

Deuxième résolution

- **Rapport sur les comptes du 12 mai au 31 décembre 2020 :**

L'assemblée générale adopte le rapport sur les comptes du 12 mai au 31 décembre 2020 à la majorité de cinquante-huit voix sur soixante-dix-neuf adhérents.

Troisième résolution

- **Rapport sur les comptes du 1 janvier au 20 novembre 2021 :**

L'assemblée générale adopte le rapport sur les comptes du 1^{er} janvier au 20 novembre 2021, à la majorité de cinquante-huit voix sur soixante-dix-neuf adhérents.

Quatrième résolution

- **Budget prévisionnel 2022 :**

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel fixé à 1 800 €, à la majorité de cinquante-huit voix sur soixante-dix-neuf adhérents.

Cinquième résolution

- **Montant des adhésions :**

Le montant des adhésions est proposé comme suit : 5 euros pour les personnes physiques et 50 € pour les personnes morales (Institutions, Entreprises, etc...).

L'assemblée générale adopte le montant des adhésions, à la majorité de cinquante-huit voix sur soixante-dix-neuf adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21H00. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance, les nouveaux membres du Bureau pour acceptation des pouvoirs.

A Malakoff, le 5 décembre 2021

La présidente de séance Evelyne BLANC et les membre du bureau :

Julien BLANC,

Youri ELBIN

Le secrétaire de séance Gabrielle NAZARENKO
